

## Une journée internationale pour les personnes handicapées

Attention, bien souvent, un handicap peut être invisible !



Une journée internationale pour les personnes handicapées

La journée internationale des personnes handicapées a été proclamée par les Nations Unies, en 1992, et a lieu, chaque année, le 3 décembre.

L'objectif de la journée est de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées.

C'est l'occasion de réaffirmer certains principes comme la reconnaissance de droits fondamentaux comme l'éducation ou l'accès au travail pour tous, porteur de handicap ou non.

Cette journée à deux objectifs :

- **sensibiliser** l'opinion publique, la communauté éducative et l'ensemble des élèves **aux enjeux de la scolarisation des élèves handicapés** ;
- **faire connaître et valoriser les actions de proximité** conduites au quotidien par les associations et la communauté éducative. Ces actions permettent d'offrir à tous les élèves handicapés une chance pour réussir.

Programmée dans les écoles et établissements scolaires, cette journée est l'occasion de **mieux faire connaître la question du handicap, d'instaurer le dialogue** parmi les élèves et les équipes éducatives, d'accompagner la prise de conscience autour des enjeux de la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, la France réaffirme son engagement à garantir et à promouvoir le plein exercice des droits de toutes les personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à laquelle la France est partie.

Le rapport initial de la France, détaillant sa politique en matière de handicap, sera examiné par le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH) lors de sa vingt-quatrième session qui devrait se tenir du 8 au 26 mars 2021 à Genève.

Les personnes handicapées ont été particulièrement affectées par les conséquences de la crise sanitaire. Pour surmonter cette situation, la France a veillé à protéger les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs familles et leurs aidants, et redouble d'efforts pour leur garantir l'accès à tous les services essentiels, notamment à l'éducation et aux soins de santé.

Le Gouvernement a présenté de nouvelles mesures lors du Comité interministériel du handicap (CIH), le 16 novembre 2020 et le 19 novembre dernier ; l'ensemble des acteurs privés et publics, dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ont participé à l'opération DuoDay.

La France continuera de se mobiliser pour le respect de la dignité, des droits et des libertés fondamentales des personnes handicapées et pour valoriser les avantages d'une société inclusive et accessible à tous.

Pour le Syndicat Force Ouvrière (FO), le constat reste amer en France quant à l'accès, l'insertion et le maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap. Bien que le nombre de personnes handicapées qui travaillent, augmente chaque année, leur taux de chômage reste le double du tout public.

Cette année, la crise sanitaire fait craindre un reflux inédit de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les discriminations à l'encontre des travailleurs handicapés sont encore trop nombreuses. Pour preuve, le handicap restait, en 2019, pour la troisième année consécutive, la principale cause de discrimination.

C'est pourquoi FO affirme qu'il faut plus que jamais être en capacité de défendre et d'accompagner les salariés en situation de handicap.

# HANDICAP INVISIBLE

SAVIEZ-VOUS  
QUE **80%** DES  
HANDICAPS SONT  
INVISIBLES ?

IL N'Y A PAS UN  
MAIS DES HANDICAPS  
INVISIBLES...

idée reçue :  
**HANDICAP =**   
**FAUX !**

- Les handicaps mentaux 
- Les handicaps psychiques 
- Les maladies invalidantes (diabète, asthme, allergies...)
- Les troubles musculo-squelettiques (lombalgies, tendinites...)
- Les troubles DYS 
- Les handicaps sensoriels (déficience visuelle, surdit , anosmie...)

QUELLES  
ATTITUDES  
ADOPTER ?



**Eviter de porter un jugement avant de connaître la personne.**  
Ce n'est pas parce qu'elle marche qu'elle n'a pas le droit de se garer à une place handicapée, elle a peut-être un handicap invisible ?



Questionner la personne porteuse d'un handicap invisible sur ses besoins et non sur son handicap. Cela vous permettra de savoir comment la soulager au quotidien.



Restez naturel, simple et ouvert au dialogue.

**80%\***  
HANDICAP  
INVISIBLE  
CONTRE 20%  
HANDICAP  
VISIBLE



Le plus important est de garder en tête que les handicaps invisibles sont les plus nombreux et qu'il faut bien se garder d'un jugement hâtif.

source : www.ipsid.fr